

# Questions fréquemment posées

## **Mon enfant quitte l'école en cours d'année et j'avais effectué des réservations d'avance. Que faire ?**

Il suffit de nous communiquer votre RIB. Les repas réservés d'avance sur le site seront annulés et le montant réservé sera crédité sur votre compte.

## **Mon enfant passe en 6ème et je dispose d'un reliquat dans ma cagnotte. Que faire ?**

Il suffit de nous communiquer votre RIB. Le montant de votre cagnotte sera crédité sur votre compte.

## **Nous sommes deux parents séparés/divorcés, comment gérer les réservations ?**

Il suffit de le préciser au moment de l'inscription en mairie ou de nous signaler le changement. Un deuxième compte sera créé et vous permettra de gérer chacun son tour les réservations.

## **Je souhaite mettre à jour mon espace de réservation (changement d'adresse, de numéro de téléphone ...) Comment faire ?**

Vous avez la possibilité depuis votre compte famille de modifier vos informations personnelles, (adresse, numéro de téléphone ...)

## **J'ai oublié de réserver la cantine en ligne et des repas m'ont été facturés en tarif retard, j'ai donc reçu une facture. Comment la payer ?**

Vous pouvez payer votre facture directement depuis votre espace, par carte bancaire, ou directement en mairie par chèque.